

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 07/08/2026 - 21375 - 2020 B 02611 - 790 592 927 - 3D



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

Mme FIEVET ANGELIQUE
4 RUE ANATOLE FRANCE
80480 SALOUEL
FRANCE

N° d'adhérent : 20111890038383

Pour le compte de :

EURL 3D
18B AVENUE DE MAURIN
34000 MONTPELLIER

N° SIREN : 790 592 927

Régime d'imposition : RSI

Période déclarée : Année 2025

Date limite de dépôt : 20/05/2026

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (applicable au 31/12/2025)

Annexe N° 2065-BIS (applicable au 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable au 31/12/2025)

Annexe N° 2033-B (applicable au 31/12/2025)

Annexe N° 2033-C (applicable au 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable au 31/12/2025)

Annexe N° 2033-E (applicable au 31/12/2025)

Annexe N° 2033-F (applicable au 31/12/2024)

Annexe N° 2033-G (applicable au 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (applicable au 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (applicable au 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (applicable au 31/12/2025)

Bilan Certifié ?
Conforme à l'original
790 592 927
20/12/2024



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS

(Applicable au 31/12/2022)

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



CLB
[Signature]



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable au 31/12/2025)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

CHARGES D'EXPLOITATION

Autres charges externes		188
Dotations aux amortissements		6 421
Total des charges d'exploitation (II)		6 609
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-6 609
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		-6 609

B - RÉSULTAT FISCAL

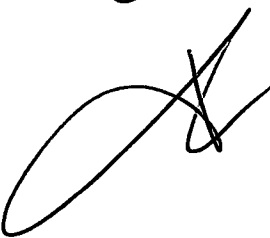
	Bénéfice	Déficit
		6 609
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		6 609
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		6 609

CCO
J

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

II - DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	75 679
Déficits reportables	75 679
Déficits de l'exercice	6 609
TOTAL des déficits restant à reporter	82 288

CCO


Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	50
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	50
Total du nombre d'associés	2	Total du nombre de parts ou d'actions	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique	SARL	N° SIREN	531 173 243
Dénomination	VISION DEVELOPPEMENT	Complément dénomination	
Nombre de parts ou d'actions	50	Pourcentage de détention	50,00%
Numéro, type et nom de voie	18 BIS AVENUE DE MAURIN		
Code Postal	34000	Commune	MONTPELLIER
Pays	FRANCE		

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre	MONSIEUR		
Nom et prénom	FIEVET PATRICK	Nom d'usage	
1 Nombre de parts ou d'actions	50	Pourcentage de détention	50,00%
Numéro, type et nom de voie	104 RUE DES EIDERS		
Code postal	34000	Ville	MONTPELLIER
Pays	FRANCE		

CCU


Société 3D EURL

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée AU CAPITAL DE 500 EUROS.

SIEGE SOCIAL : 18 bis avenue de Maurin 34000 MONTPELLIER

790 592 927 RCS MONPELLIER

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE L ASSEMBLEE ANNUELLE DU 22 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le 22 juin à neuf heures.

Les associés de la société à responsabilité limitée 3D se sont réunis au siège social en assemblée générale annuelle, sur convocation faite du gérant.

Monsieur Patrick FIEVET, préside la séance en sa qualité de gérant.

Sont présents ou représentés les associés :

La SARL VISION DEVELOPPEMENT, propriétaire de la totalité des 50 parts de 10 euros de nominal chacune composant le capital social, intégralement libéré, de la société 3D, agissant en sa qualité d'associé unique et représenté par son seul gérant, Monsieur Patrick FIEVET demeurant au 18 bis avenue de Maurin 34000 MONTPELLIER.

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT : en sa qualité de seul gérant de la société, Monsieur Patrick FIEVET, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le **31 décembre 2025** et a établi le rapport de gestion sur les opérations de cet exercice.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

L'approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2025**

L'affectation du résultat de cet exercice

La constatation des conventions visés à l'article L223-19 du code du commerce

Les pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le **31 décembre 2025** approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de **6609 euros**. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 6609 euros de la manière suivante :

- A titre de «report à nouveau débiteur» la somme de 6609 euros

TROISIEME DECISION :

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L223-19 du code du commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par l'associé et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Signature de l'associé unique

